

Mise en place des compacteurs

Voici les informations les plus importantes pour la mise en place des nouvelles installations et le passage des sacs taxés à la taxe au poids :

- Chaque déchetterie aura un compacteur avec accès en permanence ;
- La carte ne se recharge pas ; la commune établit une facture annuelle ;
- Dès le lundi 07 janvier 2019, vous pourrez venir retirer votre carte personnelle à l'Administration communale, moyennant le versement comptant d'un dépôt de CHF 20.00 ;
- Dès le 1er avril 2019, un nouveau numéro vous sera attribué pour toutes les déchetteries. Il correspondra à celui de la carte pour les compacteurs. Il est impératif d'avoir votre carte avec vous lorsque vous allez à la déchetterie ; d'ici cette date, le numéro actuel fait foi ;
- Suite à un retard de livraison, les compacteurs seront fonctionnels dès le 1er avril 2019 ;
- Du 1er avril au 31 mai 2019, vous pourrez utiliser les compacteurs ou les sacs taxés pour vos déchets ménagers (les sacs 110L seront déposés uniquement dans le compacteur) ;
- Dès le 1er avril 2019, les couches-culottes devront être déposées dans les bennes compacteuses, avec utilisation de la carte ; le poids enregistré est compensé par le fait que les enfants jusqu'à trois ans révolus seront exemptés de la taxe de base ;
- Dès le 1er juin 2019, les sacs taxés ne seront plus acceptés à la commune. Le Conseil communal vous recommande de ne pas faire un stock important ;
- Les taxes et les prix de déchetterie n'augmenteront pas en 2019 ;
- Merci de présenter votre carte à la déchetterie lors du pesage d'encombrants ;
- Jusqu'au mois de juin 2019, il ne faut pas déposer le bois et les déchets inertes à Rue car les bennes sont hors service.